

AVIS DE COURSE

Club Nautique de Lutry

CHALLENGE DE LA SINGERIE 7 ET 8 OCTOBRE 2023

1. Organisateurs

Club nautique de Lutry (CNLy), 1095 Lutry, www.cnlutry.ch
Président du comité de course : Justin Croset / president@cnlutry.ch

2. Lieu et date

Les courses se dérouleront les samedi 7 et dimanche 8 Octobre 2023 au large de Lutry, sur le lac Léman.

3. Finance

Finance d'inscription :

Équipage simple : 40.- Frs

Équipage double : 70.- Frs

La finance d'inscription est à payer en espèces au Club lors de la validation de l'inscription le samedi 7 octobre.

Les concurrents souhaitant participer au repas du samedi soir, s'acquitteront d'un supplément de 20.- Frs à payer lors de l'inscription.

4. Règles

La régata est régie par les règles de course internationales de l'ISAF et du RCV (éd. 2021-2024), par les prescriptions additionnelles de Swiss-Sailing, ainsi que par l'avis de course, les présentes instructions de course et leurs annexes. Cette régata est classée en catégorie C. Le Challenge de la Singerie est couru en temps compensé (ratings ffv et CNLy).

5. Admissibilité

Dériveurs toutes séries et catamarans jusqu'à 20 pieds.

Les participants doivent être membres de Swiss-Sailing ou d'une autorité nationale membre de l'ISAF. A défaut, une affiliation temporaire à Swiss-Sailing pourra être délivrée lors de l'inscription au CNLy.

6. Inscriptions

Les inscriptions ont lieu sur [Manage2sail](https://www.manage2sail.com).

7. Programme

- **Samedi 7 octobre :**

Accueil des concurrents et confirmation des inscriptions de 8h à 10h30

Briefing à 11h

A disposition 13h

Un repas sera proposé aux concurrents au prix de 20.- CHF

- **Dimanche 8 octobre :**

Briefing à 08h30 (ou selon avis au panneau officiel)

A disposition 09h

Dernier départ possible 14h30

Remise des prix à suivre

8. Parcours

Les parcours sera de type « banane » comportant deux tours. Les bouées sont à laisser à bâbord. L'arrivée se fera entre le bateau start et la bouée de départ ou au vent en cas de raccourci.

9. Repas des Navigateurs

Repas du Samedi soir : Saucisse aux choux et Papet vaudois. Inscription par e-mail : president@cnlutry.ch

10. Décharge de responsabilité

10.1. Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (règle 4 des RCV). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessures ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

10.2. Il appartient à chaque concurrent de décider, sous sa seule responsabilité, de prendre les départs ou de rester en course.

11. Assurances

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile.

12. Publicité

Les concurrents devront être en règle avec le code de publicité ISAF et les prescriptions de Swiss Sailing relative à ce code.

Lutry, le 14 Septembre 2023